

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

TN/TF/W/135
17 juillet 2006

(06-3437)

**Groupe de négociation sur
la facilitation des échanges**

Original: anglais

COMMUNICATION DU PAKISTAN

La communication ci-après de la délégation pakistanaise, datée du 14 juillet 2006, est distribuée en prévision de la réunion du Groupe de négociation du 24 au 26 juillet.

RÉFORME ADMINISTRATIVE DES DOUANES (CARE) – EXPÉRIENCE DU PAKISTAN DANS LE DOMAINE DE LA FACILITATION DES ÉCHANGES

I. APERÇU

1. Le projet de réforme administrative des douanes (CARE) a été entrepris en février 2002 à l'initiative de la Commission centrale du revenu national (CBR)¹ avec pour objectif fondamental d'améliorer l'efficacité organisationnelle du service des douanes, de renforcer les contrôles et de permettre à celui-ci de s'adapter aux nouvelles initiatives internationales obligeant les administrations des douanes à échanger des informations. L'équipe du projet CARE s'est efforcée d'atteindre ces objectifs: i) en reconfigurant les processus opérationnels, afin d'adopter les meilleures pratiques internationales; ii) en utilisant les outils les plus récents en matière de technologie de l'information; iii) en utilisant des protocoles normalisés pour l'échange d'information (XML et le modèle de données de l'Organisation mondiale des douanes (OMD)); et iv) en ayant recours à des techniques automatiques de gestion des risques.

2. Le système qui a été conçu dans le cadre du projet CARE est appelé le système douanier informatisé du Pakistan (PACCS). Les applications logicielles du système ont été mises au point par un groupement réunissant trois sociétés informatiques, à savoir Microsoft, PWC Logistics et AOS, dont les services ont été retenus en passant par le processus d'appel d'offres international de la Banque mondiale.

II. PORTÉE

3. Le projet CARE visait à élaborer un système douanier automatisé de bout en bout pour toutes les fonctions douanières.

¹ La CBR est chargée de percevoir sept impôts fédéraux directs ou indirects ainsi que les droits, y compris les prélèvements à l'importation et à l'exportation.

4. En raison de la nature même des activités douanières, le système ne se limite pas aux procédures douanières mais il intéresse aussi d'autres organisations qui s'occupent du dédouanement du fret international ainsi que différents opérateurs qui interviennent dans la chaîne d'approvisionnement logistique, tels que les banques, les transporteurs, les exploitants d'entrepôts, etc. Cela comprend les autorités portuaires, les exploitants de terminaux, les services électroniques du Trésor public dans tout le pays, la Banque d'État du Pakistan ainsi que les ministères et services chargés de la réglementation, tels que le Ministère du commerce, les autorités chargées des contingents, telles que le service de la taxe sur les ventes, le Conseil pour le développement des industries mécaniques, le Bureau de la promotion des exportations, les services fiscaux et l'administration centrale de la CBR, les services provinciaux de l'accise, les services quarantaires pour les végétaux et les animaux ainsi que d'autres autorités chargées de la réglementation en vertu de divers instruments.

5. Le système douanier informatisé du Pakistan est un système intégré qui s'adresse aux catégories d'utilisateurs suivantes:

1. les fonctionnaires des douanes, aux bureaux d'entrée et aux bureaux de destination ou de sortie;
2. les négociants (importateurs et exportateurs), y compris les organismes qui peuvent importer ou exporter des marchandises, tels que les ministères, les organismes municipaux, les organismes des Nations Unies, les ambassades et les consulats;
3. les transporteurs (les sociétés de transports maritimes, les transporteurs cautionnés tels que la National Logistics Cell [NLC], les chemins de fer pakistanais et d'autres transporteurs agréés);
4. les exploitants d'installations portuaires et de terminaux;
5. les courtiers en douane;
6. les exploitants d'entrepôts sous douane;
7. les approvisionneurs de navires;
8. les autorités chargées des contingents, les percepteurs de la taxe sur les ventes (aux fins des droits et des remises de droits à l'exportation [DTRE] et du formulaire de contrôle);
9. les autorités chargées de la réglementation, comme le Ministère du commerce;
10. les services électroniques agréés du Trésor public;
11. la Banque d'État du Pakistan;
12. le Bureau fédéral des statistiques;
13. divers autres services.

III. ÉLÉMENTS DU PACCS

6. Le PACCS comprend quatre éléments essentiels:

1. La TARIP (politique tarifaire intégrée)

7. La TARIP comprend l'ensemble des règlements régissant l'importation ou l'exportation de marchandises à destination ou en provenance du Pakistan. Elle permet aux intéressés de connaître à l'avance les taux des droits à l'importation, les taux des ristournes à l'exportation, les restrictions à l'importation ou à l'exportation, les exemptions, les documents requis et les prescriptions en matière de déclaration.

8. La TARIP est accessible en ligne et les renseignements sont toujours à jour (l'information est saisie à la source).

2. L'INTRA (autorités réunies chargées de la réglementation)

9. L'INTRA est un réseau national en ligne qui relie tous ceux qui s'intéressent aux importations, aux exportations et aux mouvements des marchandises dans le cadre du PACCS. Grâce à cet élément, des interfaces utilisateurs sont mises à la disposition de tous les intéressés. L'INTRA permet de procéder à des inscriptions et d'effectuer de la comptabilité en ligne afin de surveiller les régimes contingentaires applicables aux exportations ou aux importations.

3. ECHO (amélioration des techniques de manutention et optimisation des installations portuaires)

10. ECHO est un réseau qui relie directement les transporteurs, le PACCS ainsi que les exploitants de terminaux/autorités portuaires. ECHO offre les avantages suivants:

- Document électronique unique pour les transporteurs.
- Inventaire et surveillance en ligne des installations portuaires. Aucun fonctionnaire des douanes aux portails (portails électroniques).
- Transits et transbordements fluides sans formalité douanière.
- Les douanes n'exigent pas de manifeste d'exportation.
- Filtrage des risques avant l'arrivée du navire; l'exploitant du terminal reçoit des instructions concernant la manutention des marchandises pendant le déchargement, ce qui accroît son rendement et son efficacité.
- Ristourne instantanée des droits au moment de l'appareillage du navire.

4. ACCESS (système de dédouanement automatique)

11. ACCESS est le système douanier central qui couvre toutes les activités douanières grâce à un système de gestion automatique des risques qui traite les éléments suivants:

- Déclaration anticipée du transporteur.
- Filtrage anticipé des marchandises à risque.
- Déclaration des marchandises avec aide hors connexion.
- Système de gestion des paiements.
- Système de gestion des risques.
- Système de gestion des évaluations.
- Système de gestion du dédouanement.
- Système d'établissement de rapports de situation.
- Cellule juridique.
- Adjudications.
- Enchères.
- Entreposage.
- Licences.
- Transits et transbordements.

IV. CARACTÉRISTIQUES DU PACCS

12. Le PACCS est un guichet unique entièrement électronique accessible dans tout le pays et qui ne nécessite qu'un identificateur d'utilisateur PACCS et une connexion Internet. Ce système de gestion des risques très perfectionné est entièrement automatisé et fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sur la base de l'auto-évaluation.

V. MODULES FONCTIONNELS DU PACCS

13. Les applications logicielles du PACCS comprennent divers modules tels que le *système de gestion des utilisateurs* (qui définit le niveau d'accès et l'habilitation de chacune des personnes qui utilisent le système); le *système de déclaration des marchandises* (qui définit diverses procédures à l'intention des importateurs et des exportateurs aux fins du dédouanement); le *système de gestion des risques* (qui cible divers risques dans différents domaines et déclenche des mesures selon des procédures et des paramètres prescrits); le *système de gestion des évaluations* (qui calcule automatiquement tous les droits et taxes à partir de formules établies à l'avance); le *système de gestion des paiements* (liaison électronique avec les services agréés du Trésor); le *système de déclaration des transporteurs* (moyens mis à la disposition des transporteurs et de leurs agents pour déposer et modifier leurs manifestes en ligne et clairance des navires qui arrivent ou qui partent, sans document papier); le *système de gestion du dédouanement* (qui libère ou retient les marchandises importées ou exportées sur la base des résultats prédéterminés de divers systèmes – signaux de déclenchement et indicateurs provenant du système de gestion des risques, évaluations, examens, positionnement des marchandises (c'est-à-dire si elles sont arrivées ou non), acquittement des droits et taxes, dépôt de cautions et de documents, si nécessaire); et le *système de gestion des examens* (qui répartit les ressources et enregistre les données liées aux activités douanières, telles que les inspections, le pesage, la lutte contre la drogue ou les essais de laboratoire).

14. Les autres modules comprennent: l'échange de données informatisées avec les bureaux, le système de gestion des adjudications, le système de gestion des remboursements, les ristournes de droits à l'exportation, le système de gestion de l'entreposage, l'évaluation, les vérifications après mainlevée, le Comité de classement, les recouvrements, les licences et le système de gestion du transit.

VI. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

15. Pour mettre en place un système multiorganisations de cette nature et d'une telle ampleur, la CBR a décidé de procéder par étapes. Le projet pilote CARE constituait la première étape qui a permis de mettre en place tous les éléments du système. Toutefois, il est circonscrit sur le plan géographique au terminal international de conteneurs de Karachi (KICT) par lequel passe environ le tiers des marchandises importées ou exportées dédouanées au port de Karachi.

16. Pour ce qui est de sa fonctionnalité, le PACCS couvre toutes les procédures douanières, tous les modes de transport – c'est-à-dire terrestre, aérien, maritime et multimodal – et tous les types de marchandises – c'est-à-dire conteneurisées, groupées ou en vrac.

VII. RÉALISATIONS ET FACILITATION DES ÉCHANGES

17. Le PACCS a été inauguré le 18 avril 2005. Il atteint ses objectifs. Comme on peut le voir ci-après, l'efficacité des douanes et des installations portuaires s'est améliorée d'une manière phénoménale sur tous les plans:

- Réduction du nombre des étapes pour le dédouanement des navires
26 étapes – 1 étape
- Réduction du nombre des étapes pour le dédouanement des marchandises
34 signatures et 62 vérifications – 1 étape, déclaration électronique. Toutes les vérifications sont effectuées automatiquement en ligne à la source.

- ❑ Réduction du délai de traitement par les douanes
4 jours ~ 8 heures
(Plus de 70 pour cent des expéditions sont dédouanées en moins de 1 heure)
- ❑ Réduction du temps de séjour des marchandises au port
11 jours ~ 4 jours (chaque jour épargné permet aux négociants d'économiser 5 millions de dollars EU) (Report on National Trade Corridor (NTC) de la Banque mondiale).
- ❑ Réduction du nombre d'examens
L'examen des marchandises est passé de 100 pour cent à 4 pour cent en ce qui concerne les importations et à 2 pour cent pour ce qui est des exportations.
- ❑ Prévisibilité et transparence accrues
Un tarif intégré a été établi et placé sur le Web; les négociants connaissent donc à l'avance toutes les prescriptions juridiques relatives à l'importation ou à l'exportation de chaque marchandise à destination ou en provenance du Pakistan.
- ❑ Remboursements et ristournes
Il est très facile d'obtenir des ristournes à l'exportation puisque la déclaration des marchandises est aussi une demande de ristourne, de sorte que les ristournes sont désormais demandées en une seule et même étape et que les chèques sont émis dans les 48 heures qui suivent l'exportation des marchandises, au lieu des 90 jours habituellement nécessaires. De même, les remboursements s'effectuent en ligne et sont accordés dans le même délai que les ristournes.
- ❑ Aucune dépense non comptabilisée (corruption zéro)
Il n'y a aucun contact entre le contribuable et le percepteur; il n'existe aucun groupe ni évaluateur ou examinateur particulier aux fins du SH. Le système décide de toutes les évaluations et de tous les examens qui doivent être effectués en s'appuyant sur le système de gestion des risques et il répartit lui-même la charge de travail entre les évaluateurs et les examinateurs. Les données relatives à l'importateur/l'exportateur sont filtrées par la machine de sorte que les percepteurs ne connaissent pas l'identité du contribuable, et réciproquement.
- ❑ Recouvrement virtuel
Le PACCS est une douane virtuelle. L'importateur ou l'exportateur peut faire sa déclaration sur le Web n'importe où au pays, acquitter ses droits et taxes dans une autre ville, puisque les banques sont connectées au PACCS dans plusieurs villes, et dédouaner ses marchandises au bureau d'arrivée. De même, une déclaration qui a été faite à Peshawar peut être évaluée si nécessaire à Karachi (que 1 700 km séparent de Peshawar). Le système achemine le travail en fonction de la charge de travail sans tenir compte de l'emplacement physique, puisque l'emplacement physique n'a aucune importance dans le cyberspace; cela fait qu'il est extrêmement difficile pour les contribuables et les percepteurs de former des collusions.

- Normalisation et meilleure pratique
Le PACCS a été conçu en fonction des normes internationales. Le système a fait l'objet d'une évaluation indépendante pour ce qui est des processus opérationnels. Dans son rapport daté du 30 juin 2006 en qualité d'évaluateur indépendant du PACCS, M. Dietmar Jost, l'un des concepteurs du modèle de données douanières de l'OMD, a conclu que "*le PACCS avait atteint le double objectif consistant à faciliter les échanges et à procéder à des contrôles douaniers*". Microsoft procède actuellement à des essais techniques du PACCS pour s'assurer que le logiciel est conforme aux meilleures pratiques internationales.

18. Le PACCS sera mis en place dans tout le pays d'ici juin 2007.
